

# Lutte contre la flexibilité

## et protection de la personnalité

### Mécanismes salariaux 2011

Les mécanismes salariaux 2011 sont versés dans leur intégralité.

**Indexation:** 0,2% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Annuité:** complète, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**13<sup>ème</sup> salaire:** attention! Dès 2011, il était prévu que le 13<sup>ème</sup> salaire serait versé en une fois au mois de décembre, contrairement à 2009 et 2010. Sensible aux échos relayés par le SIT notamment, très majoritairement favorables au versement en deux fois, le Conseil d'Etat a déposé en novembre un projet de loi pour adopter définitivement ce système. Le SIT vous tiendra au courant de l'adoption, ou non, de ce projet de loi.

**Allocation unique de vie chère:** 0,07 %

**Indemnités de nuits, week-end et jours fériés:** 7,45/heure

### Coupe budgétaire pour les HUG: le Grand Conseil y a renoncé

Début décembre 2010 le SIT dénonçait une réduction de 4 millions à la subvention de l'Etat pour les HUG décidée par la droite de la commission des finances du Grand Conseil. Cette réduction aurait impliqué 40 postes en moins pour les HUG et des restrictions encore plus grandes sur les remplacements et les renouvellements de postes en cas de départ. Inacceptable, ce alors que de nombreuses unités et services manquent déjà d'effectifs pour

assurer des prestations de qualité aux malades et des conditions de travail et d'horaires correctes pour le personnel.

Finalement, la plénière du parlement n'a pas écouté la droite de la commission des finances et a rétabli les 4 millions. La subvention de l'Etat aux HUG pour 2011 sera donc de 673 millions, soit 25 millions de plus qu'en 2010.

### Non aux horaires supérieurs ou inférieurs à 8h en semaine.

### Non à la flexibilité à outrance.

### Personnel d'accueil de la CAU: la lutte avec le syndicat donne des résultats.

Août 2010: de nouveaux horaires de travail sont mis en vigueur pour le personnel d'accueil de la CAU. Qu'ont-ils d'inacceptable? La durée journalière. Jusque là, du lundi au vendredi, elle était de 8 heures. Le week-end et les jours fériés, des horaires supérieurs à 8h existaient déjà. Le syndicat ne les conteste d'ailleurs pas pour ce service car, même si ce n'est pas idéal, ils permettent de faire travailler moins de monde le week-end et au personnel de disposer de plus de congés sur le week-end. Dès août, deux nouveaux horaires ont été imposés.

Un horaire d'une durée de 7h15 et un horaire d'une durée de 9h. Ce sont ces horaires qui ont été dénoncés. En semaine, les horaires qui dépassent 8h sont trop lourds et fatigants vu la densité du travail. Même pour les membres du personnel qui ont un petit taux d'activité (40, 50 ou 60 %). Les horaires de 7h15 sont également inacceptables. Si on vous en planifie trop, à la fin du mois vous retrouvez en solde négatif et à devoir rendre des heures lorsque ceci ne vous arrange pas.

Après une lettre signée par des membres du personnel et des courriers du syndicat - et autres péripéties car il est devenu difficile de se faire entendre rapidement dans les HUG - une délégation du syndicat SIT et du personnel a été reçue par le médecin-chef du département et son staff début décembre. **Il a ainsi été possible de faire rétablir en semaine les horaires d'une durée journalière de 8h pour tous-tes.** En outre, les échanges ont clairement mis en évidence un problème de répartition équitable des horaires (matin, soir, nuit). Une réunion spéciale a été mise sur pied afin que tout le personnel du service puisse s'exprimer sur l'équité et les règles des changements d'horaires. D'autres demandes syndicales et du personnel en matière d'amélioration de certaines procédures de travail ont également été prises en compte.

Ces améliorations ont leur importance dans la vie quotidienne du personnel.

**Sans l'engagement tenace de quelques collègues,**

**qui ont surmonté la peur de s'exprimer et de mener une action avec le syndicat SIT, elles n'auraient pas été possibles,** de même que le retour à des horaires de 8h par jour conformes au Statut.

**La lutte contre la flexibilité horaire à outrance et à sens unique devient importante dans les HUG.** Parce que les effectifs sont insuffisants, l'employeur cherche par divers moyens à augmenter la productivité des employés.

D'autres expériences inacceptables ont déjà eu lieu et ont également été stoppées, dont des horaires de nuit pour les urgences de pédiatrie avec début à 18h et fin à 2 heures du matin !

**Le SIT incite le personnel à dénoncer les projets ou expériences de nouveaux horaires non conformes au statut et aux pratiques habituelles. Venez en parler au syndicat. Lutter et résister n'est jamais simple mais la lutte amène des résultats positifs.**

## **Protection de la personnalité: deux spécialistes à l'écoute du personnel**

Le personnel des HUG peut enfin faire appel à deux spécialistes de la protection de la personnalité lorsqu'il s'estime victime de pressions, d'abus, d'attitudes inadéquates, d'atteinte à la personnalité, de harcèlement moral ou sexuel.

Il était plus que temps ! Les conditions de travail s'étant durcies dans les HUG, un lieu d'écoute indépendant est indispensable, pour envisager des médiations voir des plaintes et des enquêtes.

Le SIT s'est beaucoup battu ces trois dernières années pour faire en sorte que ce lieu existe. Il a négocié le règlement - disponible sur l'intranet des HUG ou sur le site du SIT\* - et régulièrement fait pression sur la direction pour accélérer son entrée en vigueur le 24 juin, après décision du Conseil d'administration.

Pour l'heure il est composé de deux personnes à 50 % chacune qui dépendent directement du président du Conseil d'administration. Deux personnes à 50 % pour une institution comptant presque 10.000 collaborateurs-trices n'est à notre avis pas suffisant.

**Le SIT continue de se battre pour que les spécialistes soient au moins trois pour faire face à la demande et garantir leur indépendance d'esprit et d'action.**

Les bureaux se trouvent à Belle-Idée ce qui n'est pas idéal car les  $\frac{3}{4}$  des collaborateurs des HUG travaillent sur le site du Cantonal. **Un emplacement adéquat doit être mis à disposition près du Cantonal.**

**Les spécialistes de la protection de la personnalité reçoivent du lundi au vendredi sur rendez-vous,**

**20 rue Micheli-du-Crest  
CH-1205 Genève, au 1<sup>er</sup> étage**

**tél. 022 305 40 71**

***groupe.protectionpersonnalite@hcuge.ch***

\* Site du SIT: <http://www.sit-syndicat.ch/spip/spip.php?article236>

**Le SIT incite les collaborateurs-trices à y faire appel dès les premiers signes de non respect et d'atteinte à la personnalité et surveillera l'indépendance et la neutralité du dispositif par rapport aux hiérarchies.**



16, rue des Chaudronniers-CP 3287-1211 Genève 3  
tél: +41(0)22 818 03 00 - fax: +41(0)22 818 03 99  
courriel: [sit@sit-syndicat.ch](mailto:sit@sit-syndicat.ch) - [www.sit-syndicat.ch](http://www.sit-syndicat.ch)